

## **Séance du Conseil Municipal du 06 février 2017** **à 20 heures 15**

convoqué le 20 janvier 2017

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel GÉRARD

Présents : Mme Lydia ANCEL, MM. Denis SCHNEIDER, Martin ETTLINGER, Adjointes au Maire, Mmes Michèle MULLER-NUSSLI, Sandra RUBERT, Anny STOLL, MM. Charles BOISTELLE, Jean-Claude HAMBURGER, Bertrand MONTCLAIR, Thierry SÉBASTIEN, François SIGNORET.

Absent(s) excusé(s) : Mme Sylvia LAVIGNE qui donne procuration à Mme Lydia ANCEL, Adjointe au Maire, M. Christian KEMPF qui donne procuration à M. le Maire.

Absent(s) non excusé(s) : -----

### **2017-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), est désigné comme secrétaire de la présente séance : Monsieur François SIGNORET.

### **2017-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 5 décembre 2016 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2017-3 COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION DE SAVERNE – MARMOUTIER – SOMMERAU – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts, il est créé au sein de la Communauté des Communes, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT est chargée d'évaluer les transferts de charges et de se prononcer lors de tout nouveau transfert de charges.

Chaque Conseil Municipal des communes membres de l'EPCI dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission. Cela permet de garantir une juste représentation des parties engagées.

La qualité de ces représentants ne fait pas l'objet de dispositions particulières. Un Conseiller Municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et à la Commission d'Evaluation des Charges.

La commission élit son Président ainsi qu'un Vice-Président parmi ses membres. Le Président a pour mission de convoquer la commission et de déterminer l'ordre du jour. Il préside les séances et, en cas d'absence, est remplacé par le Vice-Président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission à des experts.

La commission doit établir un rapport sur l'évaluation des charges transférées. Celui-ci est ensuite soumis aux Conseils Municipaux pour approbation. L'évaluation est adoptée si une majorité qualifiée de Conseils Municipaux donne son accord.

La Communauté des Communes de Saverne – Marmoutier – Sommerau se compose d'un délégué par commune membre et de trois délégués pour SAVERNE.

Le Conseil Municipal,

VU l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts ;

VU la délibération 2017-08 de la Communauté des Communes de Saverne – Marmoutier – Sommerau ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner **Monsieur Daniel GÉRARD, Maire**, comme représentant de la Commune à la CLECT.

#### **2017-4 VOISINS VIGILANTS**

Le Conseil Municipal prend connaissance du dispositif « voisins vigilants » qui consiste à ce que les personnes le souhaitant s'inscrivent gratuitement et de façon sécurisée sur le site [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org) et sont alors en lien avec leurs voisins et la Mairie. Dès qu'elles remarquent quelque chose d'inhabituel, elles envoient un SMS depuis un numéro centralisé. La Mairie reçoit les alertes émises par les administrés et déclenche des alertes « Mairie Vigilante » en cas d'évènement exceptionnel : fait de cambriolage, démarchage, etc...

Considérant que de manière générale, la gendarmerie fait régulièrement des tournées dans le village, que les voisins sont en général solidaires et prêts à prévenir la gendarmerie (n° tél. **17**), en cas de faits étranges ou suspects dans leur rue ou quartier et que la mise en place de ce dispositif s'élève à 800 € TTC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré renonce à l'unanimité à la proposition de la société Voisinsvigilants.org.

#### **2017-5 UNITÉ MOBILE DE PREMIERS SECOURS 67 (UMPS 67)**

Monsieur le Maire présente également au Conseil Municipal l'association « Unité Mobile de Premiers Secours du Bas-Rhin » (UMPS 67) qui a pour vocation d'assurer les premiers soins lors de manifestations sportives ou culturelles. Or, il est nécessaire que l'association dispose d'équipement performant (coût estimatif du matériel restant à acheter : 2 500 €) et à moyen terme d'un véhicule de type ambulance (estimation de l'achat d'un véhicule d'occasion : 15 000 €) afin d'assurer les dispositifs prévisionnels de secours dans de bonnes conditions.

Par conséquent, l'UMPS 67 sollicite une aide financière de la part des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette requête, compte tenu que la Croix Rouge intervient pour des prestations identiques.

#### **2017-6 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'article 136 de la loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové dite loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à compter du 27 mars 2017 à la Communauté des Communes de Saverne – Marmoutier – Sommerau. En effet, cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de 3 ans après l'adoption de la loi sauf dans le cas où 25 % des communes membres de cet établissement de coopération intercommunale représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, dans les trois mois précédents la date de transfert effectif.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **de s'opposer** au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté des Communes de Saverne – Marmoutier – Sommerau.

#### **2017-7 PLAN LOCAL D'URBANISME D'OTTERSTHAL - RÉVISION**

Ne disposant pas de tous les éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajourner ce point à une séance ultérieure.

#### **2017-8 PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la requête de Monsieur **Daniel WEINSANDO**, Adjoint technique principal 1ère classe, demandant une promotion interne au grade d'Agent de Maîtrise.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer le poste permanent d'Agent de maîtrise à temps complet afin d'y nommer Monsieur **Daniel WEINSANDO** et de soumettre cette décision à la prochaine Commission Administrative Paritaire.

Une déclaration de vacance de poste sera saisie sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

## **2017-9 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - BUDGET**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 123-4 du Code de l'Action et des Familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toutes les communes de 1 500 habitants et plus. Selon la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, il est désormais facultatif dans les communes ayant moins de 1 500 habitants et peut être dissous.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour des raisons de simplification, de transférer le budget du CCAS dans le budget de la commune sans pour autant dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire d'en informer la Trésorerie Principale de SAVERNE.

## **2017-10 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

Compte tenu du contexte économique actuel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre en section de fonctionnement du Budget Principal de la commune les mêmes crédits que l'année précédente.

En investissement, il suggère de prévoir les travaux d'accessibilité et de sécurisation du bâtiment scolaire (installation d'une alarme à 3 sonorités différentes, de serrures à cylindres débrayables et boutons, de bandes antidérapantes réfléchissantes), la construction d'un mur de clôture à l'aire de jeux et l'extension de réseaux électrique et eau.

Après délibérations, le Conseil Municipal adopte ces propositions et charge Monsieur le Maire de demander les devis et les subventions dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux et le Fonds de Solidarité à l'Investissement Local.

## **2017-11 DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une déclaration d'intentions d'aliéner concernant :

- une propriété bâtie située **22, rue des Châtaigniers** à **OTTERSTHAL** et cadastrée :

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
01	275	Village	7,24 ares

et appartenant aux consorts **BEHR-LUDWIG**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce au droit de préemption urbain auquel est soumise cette déclaration.

## **2017-12    STATIONNEMENT**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Martin ETTLINGER, Adjoint au Maire, qui expose au Conseil Municipal le problème du stationnement des véhicules sur les trottoirs et la vitesse excessive récurrente de certaines voitures, malgré l'instauration d'une zone 30 sur l'ensemble de la commune.

Il propose de trouver des solutions avec l'aide des services du Département et la remise en place de cinémomètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à la commission « informations et communications » de rédiger un questionnaire à ce sujet afin de recueillir l'avis de l'ensemble des administrés sur le stationnement dans la commune.

## **2017-13    COMMUNICATIONS**

### **1) Déjections canines**

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que de régulières plaintes sont recueillies en mairie concernant les déjections canines laissées sur les voies publiques, trottoirs et espaces verts communaux ou privés. Les Conseillers municipaux conscients de ce problème font appel à la civilité des propriétaires de chiens en les invitant à ramasser les excréments laissés par leurs chiens et leur rappellent également de les garder en laisse.

## **2) Commission Finances**

Monsieur le Maire, en accord avec les Conseillers Municipaux, fixe une commission « Finances » au lundi 27 février 2017 à 20 h 15.

## **3) Commission Fleurissement**

D'autre part, la commission « Fleurissement » se réunira le jeudi 16 février 2017 à 16 h 00.

## **4) Conseil Municipal**

Monsieur le Maire invite également les Conseillers Municipaux à noter que le prochain Conseil Municipal se réunira le lundi 27 mars 2017 à 20 h 15.

## **2017-14 DIVERS**

### **1) Visite du Sous-Préfet**

Il expose encore au Conseil Municipal, en quelques mots, la visite de Monsieur Christophe LOTIGIÉ, Sous-Préfet de l'arrondissement de SAVERNE qui a eu lieu le jeudi 26 janvier 2017.

Délibéré en séance, les jours et an susdits

La séance est levée à 22 h 00

Points délibérés au cours de cette séance :

- 2017-1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2017-2 Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2016
- 2017-3 Communauté des Communes de Saverne – Marmoutier –  
Sommerau – Désignation d'un délégué au sein de la Commission  
Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 2017-4 Voisins vigilants
- 2017-5 Unité Mobile Premier Secours 67 (UMPS 67)
- 2017-6 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- 2017-7 Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'OTTERSTHAL - Révision
- 2017-8 Personnel communal – Création d'un poste d'agent de maîtrise
- 2017-9 Centre Communal d'Action Sociale – Budget
- 2017-10 Orientations budgétaires 2017
- 2017-11 Déclaration d'intention d'aliéner
- 2017-12 Stationnement
- 2017-13 Communications :
- 1- Déjections canines
  - 2- Commission « Finances »
  - 3- Commission « Fleurissement »
  - 4- Prochain Conseil Municipal
- 2017-14 Divers :
- Visite de M. le Sous-Préfet

Le Maire,  
Daniel GÉRARD

Denis SCHNEIDER  
Adjoint au Maire

Martin ETTLINGER  
Adjoint au Maire

Lydia ANCEL  
Adjointe au Maire

Michèle MULLER-NUSSLI

Sandra RUBERT

Anny STOLL

Charles BOISTELLE

Jean-Claude HAMBURGER

Bertrand MONTCLAIR

Thierry SÉBASTIEN

François SIGNORET